



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide sociale

Question écrite n° 6722

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la composition commissions départementales d'aide sociale qui sont chargées d'examiner les différents recours concernant l'attribution de la CMU ainsi que l'aide médicale Etat. Actuellement, ces commissions sont constituées d'une dizaine de personnes dont un conseiller général, peu spécialiste du droit administratif. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour modifier la composition de cette commission en la simplifiant.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6722

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4256

Question retirée le : 25 novembre 2002 (Fin de mandat)